

N° 1595
Octobre 2023
ISSN 0396-1745

La Lettre confédérale



À la Une – Insertion : tient-on la bonne recette ?



Pauvre... en travaillant !

Crédit : Amélie Marzouk



Le pouvoir d'achat est et restera LE sujet prioritaire pour un nombre croissant de nos concitoyens. J'en veux pour triste preuve ces files d'attente devant les Restos du cœur. Quand Coluche a créé cette institution, il n'imaginait pas

une seconde, et nous non plus, que 40 ans plus tard, ces files seraient abondamment fournies en travailleurs.

En 1985, on n'avait «plus le droit ni d'avoir faim ni d'avoir froid»; on dirait bien qu'en 2023, on a le droit d'être pauvre tout en travaillant !

Que racontent ces files d'attente, mieux que n'importe quelle courbe sur un écran? Que le travail n'est pas, aujourd'hui en France, rémunéré à sa juste valeur.

Les politiques publiques de tous bords ont privilégié ces 30 dernières années la baisse du coût du travail au moyen d'allègements de cotisations. Ce faisant, elles ont mis sous tension les comptes de la Sécu, de notre protection sociale plus généralement, avec, en guise de compensation, des chèques «ceci» et des chèques «cela». Cette politique, qui a pour autre résultat tangible l'exode de nos industries et de nos emplois, est financée par la dette, donc par nos enfants, par le contribuable et par le travailleur.

Il est plus que temps de changer de «modèle d'affaires» ! C'est ce que disent, parfois plus violemment, nos concitoyens. Aux rustines prétendument solidaires, ils préfèrent un juste salaire qui est la condition *sine qua non* d'une existence digne ! Avec la CFTC et l'ensemble des OS françaises et européennes, ils se mobiliseront et le crieront haut et fort le 13 octobre à Paris et en région. Je vous invite à les rejoindre, à nous rejoindre, afin de peser sur ces questions auprès du gouvernement et du président de la République.

Opportuniste ou pas, ce dernier semble ne pas avoir attendu la mobilisation du 13 pour entendre une partie de nos revendications, puisqu'il convoque une «conférence sociale sur les bas salaires» le 16 octobre. La CFTC y participera bien évidemment. Quelle valeur a le travail quand il ne permet plus de boucler les fins de mois? Quand il ne rémunère plus la part produite par chacun dans la création de richesses et que les grilles de salaires restent figées? C'est la question que je poserais le 16 octobre au président de la République.

Cyril Chabanier, président confédéral

EMPLOI ET INSERTION

France Travail : atouts et failles

Adopté par le Sénat cet été, le projet de loi prévoyant la création de France Travail est examiné à l'Assemblée nationale (*lire la LC n° 1592-93*). François Cosker et Éric Courpotin analysent l'aptitude de ce dispositif à favoriser l'emploi des personnes handicapées et des bénéficiaires du RSA.

Crédit : Bernard Gouédard



François Cosker,
délégué national CFTC
en charge du handicap

La CFTC a-t-elle été consultée et, le cas échéant, entendue sur ce projet de loi?

À plusieurs occasions, car ce projet de loi est passé par différentes instances. Une analyse a été faite par le Conseil national consultatif des personnes handicapées, auquel la CFTC participe. Nous avons aussi été consultés par le Sénat et différents groupes de l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne les mesures pour les 460 000 personnes handicapées aujourd'hui au chômage, la CFTC approuve globalement ce qui est proposé. Il y a des points positifs, notamment un que nous réclamions depuis longtemps : l'extension de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) à l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Concrètement, cela signifie que les personnes qui perçoivent une pension d'invalidité ou une rente d'accident du travail ou pour maladie professionnelle bénéficieront immédiatement de la RQTH (sans devoir attendre des mois) et donc d'un accompagnement et de dispositifs spécifiques.

Y a-t-il d'autres points positifs?

Le projet de loi permet également de reconnaître aux 120 000 travailleurs en Esat (Établissements et services d'aide par le travail) de nouveaux droits individuels et

collectifs leur conférant un statut d'assimilé salarié, et de rendre applicables certaines obligations prévues par le Code du travail. Il s'agit, par exemple, du droit de grève et de représentation syndicale, de la complémentaire santé ou du remboursement des frais de transport (*lire aussi la LC n° 1591, de juin*). Cela va dans le sens des recommandations de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.

Un autre aspect positif du texte est la pérennisation de l'expérimentation des CDD tremplins ainsi que des entreprises adaptées de travail temporaire. Conçu comme une passerelle vers le monde du travail, ce dispositif monte doucement en puissance, nous attendons qu'il soit déployé de façon plus importante.



Crédit : Bernard Gouédard

Éric Courpotin, secrétaire confédéral en charge de l'emploi

Comment percevez-vous la mise en place de France Travail ?

L'idée de France Travail (FT) est de coanimer tous les acteurs de l'emploi, et c'est une bonne chose. Les bénéficiaires du RSA bénéficieront d'un meilleur accompagnement. Quand le projet nous a été présenté, la CFTC y était favorable. Si l'idée reste louable, aujourd'hui sa mise en œuvre pose sérieusement question. Pour commencer, les usagers seront obligés de s'inscrire sur un portail web, sinon ils n'auront droit à rien du tout. Or nous ne pouvons pas ignorer les difficultés informatiques ou l'illectronisme d'une partie de la population. Le gouvernement souhaite aussi uniformiser les sanctions, mais cela ne paraît pas pertinent pour des publics qui sont différents.

L'obligation d'activité des bénéficiaires du RSA a été mise sur la table en dépit du rejet que cela suscite. Comment l'analysez-vous ?

Ces 15 à 20 heures d'activité demandées posent un problème majeur. Derrière le mot activité, on peut comprendre beaucoup de choses. S'agit-il d'employer de la main-d'œuvre pour pas cher ? Ces heures seront-elles insérées dans l'accompagnement ? Il reste encore à éclaircir des zones d'ombre. Je comprends tout à fait qu'il y ait des droits et des devoirs, c'est même une bonne chose, mais avec cette obligation d'activité, le cadre des devoirs est dépassé. Bien souvent, les détails sont précisés dans les décrets, et quand ils arrivent, il est déjà trop tard...

Est-il possible d'aller plus loin, de faire mieux ?

Nous sommes dans une période de forte activité économique ; les employeurs connaissent des situations de pénurie de main-d'œuvre. Ils sont donc conduits à assouplir leurs critères de recrutement et à s'ouvrir plus largement à l'embauche de personnes en situation de handicap. Mais force est de constater que, pour une part des demandeurs d'emploi handicapés, il restera un écart avec le monde du travail tel qu'il existe aujourd'hui. Pour eux, il s'agirait de « changer l'emploi », de faire en sorte que l'emploi s'adapte à leurs caractéristiques et leurs compétences. C'est là un chantier d'expérimentation sociale auquel la CFTC est prête à contribuer.

Vous vous insurgez sur la question du financement, pourquoi ?

Cette question du financement est devenue ubuesque. À cette heure, il n'y a aucune coconstruction avec les partenaires sociaux. Pour financer FT, la formation professionnelle et les contrats d'apprentissage, le gouvernement compte capter 11 à 12 milliards d'euros dans les caisses de l'Unédic d'ici 2026. Or les recettes de l'Unédic ne peuvent servir qu'à financer du chômage...

L'État n'ayant prévu aucun financement pour son projet, il veut taper dans les caisses des organismes paritaires. Ces organismes sont normalement gérés « en bon père de famille » et ont donc toujours de l'argent en caisse pour assurer les financements futurs, ce que l'État ne sait pas faire.

Êtes-vous malgré tout confiant pour l'avenir ?

Peut-on encore aujourd'hui avoir confiance en la parole de l'État ? Il peut dire blanc le lundi, noir le mardi. Quand la Première ministre nous a envoyé la lettre de cadrage pour ouvrir la négociation de l'assurance chômage, elle devait avoir une arrière-pensée : nous faire aboutir à un constat d'échec et garder ainsi la main totale sur l'assurance chômage. Avoir le financement pour faire fonctionner FT est une chose, mais n'oublions pas que s'il n'y a pas assez de ressources humaines, Pôle Emploi devra faire appel à des opérateurs privés pour assurer ses nouvelles missions. Ce qui revient à privatiser les missions de service public. La CFTC souhaite un service identique sur tout le territoire, ce que ne pourront peut-être pas faire les opérateurs privés.

AU REVOIR ESPACE ADHÉRENT BIENVENUE LA RESSOURCERIE *de l'app!*



DÉSORMAIS,
TOUT SE PASSE SUR
CFTC
l'app!

En juin 2023, l'espace adhérent fête son pot de départ... Mais CFTC l'App prend le relais grâce à une nouvelle recrue :

La Ressourcerie de l'App!



Retrouvez la Ressourcerie de l'App et tous ses outils en téléchargeant l'appli :)



TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR

Baisse regrettable des dotations

L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » voit son développement menacé par la baisse de la contribution de l'État. Une situation que dénonce la CFTC.

Repenser la lutte contre le chômage de longue durée, à l'échelle locale. Tel est l'objectif de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (ETZCLD). Lancée en 2016 dans 10 territoires pendant cinq ans, l'initiative avait été renouvelée en 2021, pour être testée dans 50 nouvelles zones urbaines ou rurales. Soutenu depuis son lancement par la CFTC, ce projet s'adresse aux personnes sans activité depuis au moins un an, que tous les autres procédés d'insertion n'ont pas réussi à reclasser. Concrètement, elles sont embauchées en CDI et au Smic dans des entreprises dites « à but d'emploi » (EBE), dont la création et le fonctionnement opérationnel sont pris en charge par le dispositif. Celui-ci est notamment financé par le RSA que touchent ces personnes, qui est réorienté pour payer une partie de leurs salaires.

Dispositif menacé

Si l'initiative revendique à ce jour la création de 2 200 emplois sur 58 territoires homologués, elle est fragilisée par la baisse des budgets qui lui sont alloués. Le ministère du Travail a annoncé en août une diminution de 7 points du niveau de prise en charge des emplois créés, qui passe de 102% à 95% du Smic brut, et ce, jusqu'au 30 juin 2024. Cette réduction équivaut à une baisse de 122€, pour un temps plein mensuel. Un rabotage budgétaire qui devrait confronter un grand nombre d'EBE à des insuffisances financières. Ces entreprises – dont le seul impératif est de proposer des biens et services qui n'entrent pas en concurrence avec d'autres professionnels

déjà implantés à proximité – ne pourront en effet plus couvrir les salaires d'une partie des personnes qu'elles avaient déjà embauchées.

Combattre l'exclusion durable

Maraîchage, recyclage de tissus, travaux à domicile, boutiques solidaires... Les EBE peuvent couvrir un large panel d'activités et ont séduit 40 nouveaux territoires, qui envisageaient d'introduire le modèle d'ici un an. La réduction des parts de financement de l'État risque de décourager ces villes et agglomérations de s'y essayer. D'autant que le mode de financement des EBE a également changé au niveau départemental. Initialement, les départements s'engageaient à « verser ce qu'ils auraient versé si les bénéficiaires des EBE étaient restés dans le dispositif général du RSA. » Depuis 2021, les collectivités territoriales sont tenues de financer la mesure zéro chômeur à minimum 15% de celle de l'État.

L'ETZCLD a pourtant fait ses preuves, à bien des niveaux. La CFTC soutient cette initiative qui fait écho à ses valeurs et à son action, afin que la dignité des travailleurs soit pleinement respectée. Et souligne que si créer un CDI qui œuvre à une redynamisation territoriale génère un surcoût, cette dépense demeure secondaire, tant l'exclusion durable a un coût plus lourd pour la personne, mais aussi pour la société. [...]

Retrouvez cet article en intégralité sur cftc.fr

■ AC



Le contrat de travail dans tous ses états !

Enfin un outil qui permet de se repérer dans la multiplicité des contrats de travail ! Salariés relevant du droit privé, contractuels de la fonction publique, alternants, intérimaires, sportifs, intermittents, chercheurs... Ce guide s'adresse à tous les travailleurs et détaille les règles juridiques encadrant chaque type de contrat, jusqu'aux derniers dispositifs (contrat tremplin pour les personnes en situation de handicap, contrat senior...).

Pour le consulter ou le télécharger, rendez-vous dans La Ressourcerie de l'App et tapez « Contrats de travail » dans le moteur de recherche.

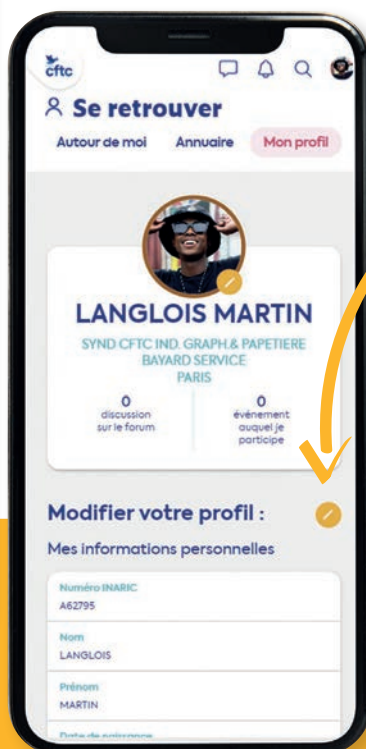
CFTC L'APP

Reprenez votre profil en main

1
Une fois connecté sur l'App (web ou mobile), cliquez en haut, à droite de votre téléphone, pour accéder à votre profil.



Pour bénéficier du meilleur service possible, obtenir les dernières infos CFTC et recevoir votre *Lettre confédérale*, pensez à mettre à jour vos données personnelles dans CFTC l'App.

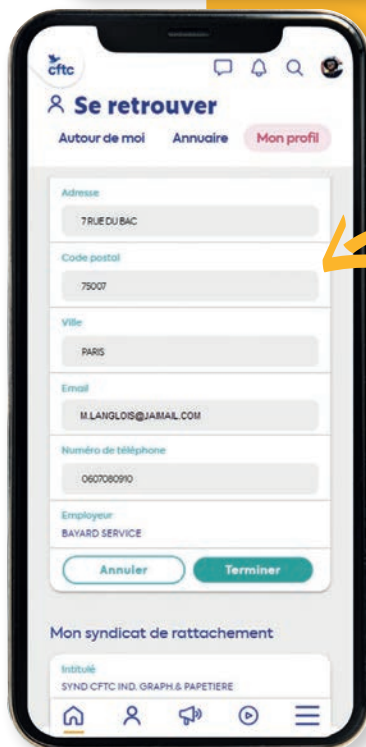


2

Dans la partie « Modifier votre profil », cliquez sur le crayon pour débloquer les champs de vos informations personnelles modifiables.

Votre numéro Inaric, vos nom, prénom et date de naissance ne sont pas modifiables. Si vous constatez que ces informations sont erronées, veuillez le signaler à contact-app@cftc.fr.

Vous rencontrez des difficultés pour vous connecter à l'application ? Écrivez à : contact-app@cftc.fr !



3

Vous pouvez mettre à jour votre adresse postale. Il s'agit de l'adresse à laquelle vous recevrez les publications (telles que *La Lettre confédérale*).

Vous pouvez modifier votre numéro de téléphone, sur lequel vous pourrez ponctuellement recevoir les infos CFTC via des SMS.

Vous pouvez modifier votre adresse mail. Attention, il s'agit de celle qui permet de vous connecter à l'App. Vous recevrez un mail de validation afin de confirmer le changement. Il s'agit également du mail de contact pour les infos CFTC.

Enfin, l'onglet employeur n'est pas modifiable, car cela conditionne votre syndicat d'appartenance (déterminé par le secteur professionnel et géographique de votre employeur). Si l'info est erronée ou si vous avez changé d'employeur, veuillez le signaler à contact-app@cftc.fr.

En bref

Outil électoral : gagner en efficacité

Il ne s'agit pas d'une énième méthode de développement personnel, de bien-être au travail ou d'amélioration de votre productivité! L'objectif est simplement et concrètement de vous faire gagner du temps dans la préparation des élections professionnelles dans votre établissement. En pratique : vous disposez désormais d'un «outil d'aide au calcul de la répartition des sièges aux élections CSE».

Comment ça marche? Il suffit d'entrer dans un tableau Excel les dates connues des prochaines échéances électorales et les effectifs de votre entreprise. Et vous obtenez un calendrier électoral prévisionnel, la

répartition des sièges entre les différents collèges, le nombre de femmes et d'hommes à faire figurer sur les listes... Mais aussi le calcul de la double majorité*. Bref, l'ensemble des éléments utiles pour un protocole d'accord électoral. Vous serez ainsi parfaitement armés pour aborder la première réunion de préparation des élections avec l'employeur. À utiliser et à partager sans modération!

Cet outil est accessible sur La Ressourcerie de l'App, via votre smartphone ou votre ordinateur. Pour y accéder: tapez «calcul» dans la barre de recherche de La Ressourcerie.

* La majorité des organisations syndicales présentes lors de la négociation du protocole d'accord préélectoral et la majorité en suffrages exprimés lors des précédentes élections et obtenus par les seules organisations représentatives.

Appel à témoignages

Vous faites vivre, dans votre entreprise, les principes sociaux-chrétiens (bien commun, recours préférentiel au dialogue, subsidiarité, accompagnement du travailleur dans toutes ses dimensions...)? Vous voulez témoigner de la façon dont ils peuvent nourrir l'action syndicale au quotidien? Contactez-nous! Nous vous enverrons un document pour mettre en valeur votre expérience. Écrivez à gguala@cftc.fr

Joli score

44%! C'est le score de l'équipe CFTC aux élections de TF1 SA, en avril dernier. Les candidats de la «Team CFTC», très présents sur le terrain, ont sensibilisé les salariés aux enjeux du scrutin durant dix jours d'une campagne intensive et créative. Résultat: un taux de participation historique de 82% – contre 76 % en 2018. Et une place de leader confirmée pour la «Team CFTC». La représentativité de la CFTC dans le secteur audiovisuel se porte bien, comme le démontrent ces quelques chiffres:

- 30% en juin 2023 chez TF1 Pub
- 62% en mai chez Master Films (agence de communication audiovisuelle)
- 50% en avril chez Ampvisual (prestataire de tournages télévisés)
- 49% en avril chez beIN Sports (chaîne dédiée au sport).



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général